

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE et de SERVICES ADES

(Applicables à compter du 01/01/2012)

Article 1 - Définitions

Est définie par le terme « A.D.E.S », la société ANALYSE, DECISION ET SOLUTION (A.D.E.S), société à responsabilité limitée au capital de 80 000€ sise ACTYS Bât.1, 55 rue l'Occitane – LABEGE (31670) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 492 396 296, société spécialisée dans le conseil, l'étude, la formation, l'assistance technique et toutes autres prestations de services dans le domaine de l'informatique, ainsi que dans la vente de tous matériels informatiques, programmes et logiciels.

Est défini par le terme « Prestations » l'ensemble des services assurés par A.D.E.S dans ses locaux ou sur le site de ses Clients.

Est défini par le terme « Client » l'entreprise ou la société bénéficiaire des Prestations assurées par A.D.E.S.

Est défini par le terme « Produits » le matériel informatique, programmes et logiciels vendus par A.D.E.S.

Article 2 – Principes généraux

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux ventes de Produits ainsi qu'aux Prestations effectuées au profit des Clients par A.D.E.S.

Toute commande de Produit ou demande de Prestations émise par le Client entraîne l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties de façon expresse par A.D.E.S.

Le fait qu'A.D.E.S ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir pour le passé ou pour l'avenir.

Article 3 – Définition des Prestations

Les Prestations assurées par A.D.E.S sont destinées à conseiller, informer et former le Client, à l'assister dans le cadre de l'installation, la configuration, l'optimisation, la réparation, la maintenance des équipements informatiques et incluent la vente de matériels, de logiciels informatiques et de pièces nécessaires à l'exécution des Prestations.

A.D.E.S est libre d'intégrer tout service qu'elle jugera utile afin de s'adapter à la demande du marché et d'assurer une qualité de service optimale de ses Prestations.

A.D.E.S intervient sur demande expresse du Client. A.D.E.S exécute ses Prestations soit sur le site du Client soit en ses locaux. A.D.E.S intervient sur site uniquement à la demande expresse du Client ou dans les cas qui l'exigent pour des raisons techniques.

Au préalable de toute intervention sur site, le Client et A.D.E.S sont convenues ensemble de la date et de l'horaire d'exécution des Prestations.

Dans le cas où le Client ou son représentant n'est pas présent à la date et à l'heure convenues sur le site, A.D.E.S ne pourra assurer les Prestations et se réserve le droit de facturer un coût forfaitaire correspondant à ses frais et temps de déplacement.

En aucun cas le Client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement pour quelque cause que ce soit.

Article 4 – Délimitation des Prestations

A.D.E.S se réserve la faculté de refuser ou de cesser l'exécution de ses Prestations si l'environnement physique, l'installation ou l'utilisation des équipements informatiques du Client est non conforme aux prescriptions des Constructeur/ Fournisseur/ Distributeur/Editeur ou aux règles de sécurité ou encore si les équipements informatiques ont fait l'objet d'une utilisation anormale par le Client ou d'un événement accidentel (tel qu'inondation, surtension électrique, foudre...).

De même, A.D.E.S se réserve la faculté soit de cesser l'exécution des Prestations si les conditions d'interventions sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies et/ou si le Client ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant et/ou si le Client ne dispose pas des manuels techniques et/ou d'utilisation fournis par les Constructeur/ Fournisseur/ Distributeur/Editeur.

Dans tous ces cas, le montant total des Prestations sera entièrement due quelle que soit la cause qui aura empêché totalement ou partiellement l'exécution des dites Prestations.

Le Client se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses équipements informatiques et doit fournir tous les documents des Constructeur/ Fournisseur/ Distributeur/Editeur nécessaires à la réalisation des Prestations.

A.D.E.S n'interviendra pas sur des systèmes n'ayant pas de licences d'exploitation ou constructeur, sauf si ces logiciels font partie des logiciels libres.

Article 5 – Obligations d'A.D.E.S

A.D.E.S s'engage à fournir tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires à l'exécution des Prestations et s'engage à intervenir dans les meilleurs délais.

Le délai moyen d'exécution des Prestations est de 48 heures à compter de la demande expresse du Client. Ce délai s'entend par jours ouvrés et n'est donné qu'à titre indicatif.

Ainsi, la responsabilité d'A.D.E.S ne pourra pas être engagée pour un retard dans l'exécution des Prestations. Un tel retard ne justifie pas l'annulation de la commande et/ou l'octroi de dommages et intérêts.

A.D.E.S se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Prestations ce qui est accepté par le Client, A.D.E.S s'engageant le cas échéant à l'informer préalablement de l'intervention d'un sous-traitant.

A.D.E.S s'oblige à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales l'accomplissement des Prestations toutefois, de convention expresse entre A.D.E.S et le Client, A.D.E.S n'est soumis qu'à une obligation de moyen et en aucun cas à une obligation de résultat.

Article 6 – Obligations du Client

Le Client doit établir et maintenir ses équipements informatiques dans un environnement physique et dans des conditions conformes aux spécifications des Constructeur/ Fournisseur/ Distributeur/ Editeur, respecter les normes de sécurité et suivre les procédures d'installation et d'utilisation préconisées.

Le Client se doit d'effectuer l'entretien journalier des équipements informatiques, de faire utiliser lesdits équipements par du personnel qualifié et selon les spécifications d'utilisation.

Le Client s'engage à mettre à la disposition d'A.D.E.S l'ensemble des documentations techniques et commerciales nécessaires à la bonne exécution des Prestations.

En cas d'intervention sur site du Client, celui-ci ou un de ses représentants devra rester présent à la disposition d'A.D.E.S durant toute la durée de l'accomplissement des Prestations et devra procéder au nettoyage ou au déplacement de tous éléments considérés comme gênants pour la bonne exécution des Prestations.

Le Client accepte expressément que l'ensemble des frais quels qu'ils soient afférents à l'exécution des Prestations (notamment frais d'électricité, de connexion à Internet, utilisation de consommables...) sont entièrement à sa charge. Sous aucun prétexte le Client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement pour quelle cause que ce soit.

Le Client doit disposer de toutes les assurances susceptibles de garantir A.D.E.S en cas de perte ou dommage causé au matériel d'A.D.E.S entreposé pour l'exécution des Prestations dans ses locaux.

Le Client est seul responsable de la reconstitution de la sauvegarde de ses données personnelles ainsi que de la reconstitution des fichiers, programmes ou données des fichiers qui viendraient à être altérés ou perdus même en cas de manipulation faite par A.D.E.S.

Le Client s'engage à respecter sur l'ensemble de ses sites, les lois et règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité de manière à assurer au personnel d'A.D.E.S la sécurité nécessaire à l'accomplissement des Prestations.

Article 7 – Délimitation de la responsabilité d'ADES

En aucun cas, quelle que soit la nature des Prestations effectuées ou le lieu de leur exécution, A.D.E.S ne saurait être tenue pour responsable des données du Client qui seraient endommagées, ou perdues partiellement ou totalement. En conséquence, le Client est tenu de prendre toutes les précautions d'usage afin d'assurer préalablement à toute Prestation les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité d'A.D.E.S ne saurait être engagée dans le cas où le Client installe et utilise des logiciels interdits par la réglementation en vigueur.

Pendant l'accomplissement des Prestations, le Client reste le gardien de ses équipements informatiques.

A.D.E.S ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects tels que manque à gagner, perte d'exploitation liés à l'accomplissement des Prestations.

A.D.E.S ne saurait être tenue pour responsable de la non-exécution ou de retard dans l'exécution des Prestations qui serait due au fait du Client ou à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend l'exécution des Prestations pendant toute la durée de son existence.

Les Prestations effectuées par A.D.E.S comme la propre intervention du Client sur les équipements informatiques entraîne une rupture de la garantie du Constructeur/ Fournisseur/ Distributeur auprès duquel le Client a acquis lesdits équipements, sans que se substitue une garantie fournie par A.D.E.S.

La responsabilité d'A.D.E.S sera dérogée si des dysfonctionnements postérieurs à son intervention apparaissent notamment suite à des erreurs de manipulation, des contaminations par des virus informatiques, à l'initialisation des systèmes et plus généralement au fonctionnement de l'ordinateur.

Article 8- Garantie

La seule garantie accordée aux équipements et logiciels vendus par A.D.E.S, est celle attribuée par chaque Constructeur/Fournisseur/Distributeur/Editeur à ses propres produits. En aucun cas A.D.E.S ne pourra être tenue pour responsable pour quelle que raison que ce soit d'une défaillance quelconque d'un des Produits qu'elle aurait vendu.

Les Prestations d'A.D.E.S sont garanties pour une durée d'un mois, contre la réapparition du dysfonctionnement.

Sont exclus de ladite garantie tous dommages résultant d'un cas de force majeure, de l'usure naturelle, d'une utilisation anormale ou abusive, de la négligence, du non respect des règles d'installation ou d'exploitation, d'une intervention personnelle du Client ou d'un tiers.

Le Client doit procéder à la notification écrite de la constatation de vices cachés dans les 24 heures de leur constatation. Il appartiendra au Client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices cachés constatés.

Aucun retour ne pourra être effectué sans l'accord exprès et écrit d'A.D.E.S, les frais de retour étant toujours à la charge du Client et les Produits voyageant à ses risques et périls;

Le Client ne pouvant alors demander à A.D.E.S que le remplacement des Produits non-conformes ou le complément à apporter pour combler les manquants ou le remboursement desdits Produits, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou dommages-intérêts.

En aucun cas, les Produits ne pourront faire l'objet d'une reprise de la part d'A.D.E.S si aucune réserve ou constatation n'a été formulée dans les délais visés ci-dessus.

De même, l'intervention personnelle du Client ou d'un tiers non agréé expressément par A.D.E.S vaut renonciation à tout recours à l'encontre d'A.D.E.S pour quelque nature que ce soit.

Il appartient au Client de conserver emballages et accessoires fournis afin de pouvoir bénéficier de la garantie offerte.

Article 9 – Réserve de propriété

A.D.E.S conserve l'entière propriété des Produits vendus ou fournis dans le cadre de l'exécution des Prestations, jusqu'au complet encaissement de la totalité des sommes dues.

A défaut de paiement total ou partiel, A.D.E.S sera en droit d'exiger sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du Client et à ses frais, sans que celui-ci puisse opposer sous quelle que raison que ce soit, la restitution des équipements fournis. Concernant les logiciels, le Client prend acte qu'aucun droit de propriété industrielle ou intellectuelle ne lui est cédé. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conformément aux conditions inscrites sur les licences jointes aux logiciels.

Article 10 – Prix et modalités de paiement

Les Prestations sont facturées aux prix et tarifs en vigueur à la date de la signature du devis d'intervention par le Client et s'entendent en euros et hors taxes.

Les tarifs sont consultables sur le site <http://www.ades-mp.fr> et peuvent être communiqués à tout moment sur simple appel du Client au numéro d'A.D.E.S, soit le 05 31 616 316 ou par message électronique, à l'adresse suivante : contact@ades-mp.fr.

Les tarifs sont modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués dans les devis d'intervention font foi.

Pour toutes Prestations réalisées soit dans les locaux d'A.D.E.S soit sur le site du Client, il sera établi au préalable un diagnostic et un devis d'intervention gratuit définissant la nature, la durée et le coût des Prestations.

Dans le cas d'un devis d'intervention réalisé sur site, que le Client l'accepte ou le refuse, A.D.E.S facturera un forfait correspondant au coût de déplacement sur site.

Toute intervention donne lieu à une facturation minimale d'une heure. De même, tout rendez vous non annulé 24 heures à l'avance donne lieu à ladite facturation minimale.

En cas de surcoût imprévisible au moment de l'établissement du devis d'intervention, A.D.E.S s'engage à en aviser dans les meilleurs délais le Client qui peut décider d'interrompre les Prestations. Dans un tel cas, A.D.E.S se verra dans l'obligation de facturer la durée déjà réalisée avec une facturation minimale d'une heure.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date d'exécution des Prestations (sauf maintenance par prélèvement bancaire mensuel au début du prochain mois). Le règlement est effectué par virement bancaire ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la société A.D.E.S.

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, en cas de retard de paiement à l'échéance, le Client se verra appliquer de plein droit une pénalité égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, calculé sur le montant global des sommes dues depuis ladite échéance et jusqu'au paiement intégral de la sommes due.

Article 11 – Informatique et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 et de ses décrets d'application, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès d'A.D.E.S. Le Client autorise A.D.E.S à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse électronique pour lui communiquer des offres commerciales. A défaut, le Client notifiera par écrit à A.D.E.S son refus de voir ses coordonnées utilisées.

Article 12 – Loi applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations qui y sont visées seront soumises au droit français.

Article 13- Attribution de juridiction

En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à A.D.E.S pour trouver une solution amiable. A défaut, tout litige découlant directement ou indirectement des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse.